

OBJET : Recrutement par le dispositif «Parcours Emploi Compétences» (PEC)

EXPOSÉ

Dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi, déjà mis en œuvre par la collectivité, la Ville de Châteaubriant a mis en place des dispositifs relatifs aux contrats aidés, dont, notamment, des emplois jeunes et des emplois d'avenir, des contrats d'apprentissage, et des services civiques. Elle souhaite désormais inscrire le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans sa gestion des ressources humaines.

Le dispositif Parcours Emploi Compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement :

- un emploi permettant de développer des compétences transférables ;
- un accès facilité à la formation ;
- un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi (avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail).

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi dans la limite de la valeur du SMIC.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1) Décide de créer trois emplois à temps complet dans le cadre du Parcours Emploi Compétences dans les conditions suivantes :

- dans la filière technique, sur le grade de recrutement sans concours,
- dans la filière administrative, sur le grade de recrutement sans concours,
- dans la filière culturelle, sur le grade de recrutement sans concours.

2) Autorise l'autorité territoriale ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches pour ce recrutement avec le prescripteur et prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique
2) Précise que les crédits sont prévus au budget chapitre 012.

044-214400368-20210707-811-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant

A la Halle de Béré, le 30 juin 2021

Le Maire,
Alain HUNAUULT



Le Maire
Alain HUNAUULT



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 30 JUIN 2021

DIRECTION GÉNÉRALE
DGS/MH

Membres en exercice : 33

L'an deux mil vingt et un, le trente juin 2021, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le vingt-quatre juin 2021, se sont réunis à la Halle de Béré en respect des règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, MM. LE MOEL, KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, M. BEASSE, Mme CHAUVIN, Mme RICHEL M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. PADIOLEAU a donné procuration à Mme CIRON
Mme HEBERT a donné procuration à Mme BOMBRAY
Mme PALIERNE a donné procuration à M. LE HECHO

Préfecture de Loire-Atlantique



044-214400368-20210707-811-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Secrétaire de séance : Mme CHAUVIN

Le Maire,
Alain HUNAUT



Hôtel de Ville – B.P. 189 – 44146 CHATEAUBRIANT CEDEX
02.41.02.32 – Fax : 02.40.28.16.04 – Site Internet : <http://www.mairie-chateaubriant.fr>
e-mail : mairie@ville-chateaubriant.fr